Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260120-20260101-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 20 Janvier à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF et Virginie ALLEE
Absent : Nicolas LE CHANU

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – I – 01

Objet : Proposition d'accompagnement de l'ADAC autour du projet mairie

Dans le cadre de l'accompagnement du programme Village d'Avenir autour de notre projet mairie, Madame Véronique ANDRÉ-ELISABETH, cheffe de projet, a vivement conseillé la collectivité de prendre l'attache de l'ADAC pour un appui technique, juridique et financier.
Une récente rencontre a ainsi permis d'expliquer à M. Vincent BELLY, chargé de projets bâtiment de l'ADAC, les objectifs attendus.
Aussi, pour répondre à notre demande d'accompagnement, M. BELLY a chiffré sa prestation à 2 500,00 € HT, comprenant une étude de faisabilité d'aménagement de la mairie (sur les deux sites).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 10 voix pour et aucune contre,

VALIDE le devis de l'ADAC 22, d'un montant HT de 2 500,00 €, pour l'étude de faisabilité du projet mairie sur l'ensemble des deux sites (mairie actuelle et maison place de l'église).

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 23/01/2026
Publication le 23/01/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)